

SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Votre interlocutrice : Hélène FRUCHARD
Tel : 04 72 69 17 92
Ref : 2024 D 82 HF/BM

Objet : appel à projets Chantiers éducatifs 2026 (annuel, vacances d'hiver et de printemps)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon s'engage pour la prévention du désœuvrement des jeunes et soutient le développement de chantiers éducatifs. Véritable outil éducatif, les chantiers conjuguent divers objectifs : le développement de savoir-faire et de savoir-être, l'insertion sociale et professionnelle, la mise en situation de travail, la création de lien social, la découverte de nouveaux horizons.

La prévention constitue, pour la municipalité, une priorité. Aussi, nous souhaitons poursuivre cette démarche, avec le lancement d'un nouvel appel à projets Chantiers éducatifs pour 2026.

Critères d'éligibilité

- Les chantiers éducatifs s'adressent aux jeunes, **âgés de 16 à 25 ans, suivis par la prévention spécialisée** et résidant, en particulier, dans **les quartiers prioritaires** et dans les **quartiers populaires métropolitains** de la Politique de la Ville, *cf. liste ci-dessous*.
- 1^{er} arrondissement : Pentes de la Croix-Rousse / 2^{ème} arrondissement : Verdun-Suchet / 3^{ème} arrondissement : Moncey et Voltaire / 5^{ème} arrondissement : Sœur Janin, Jeunet et Ménival / 7^{ème} arrondissement : Cités Sociales Gerland et Guillotière / 8^{ème} arrondissement : Etats-Unis, Langlet-Santy, Laënnec, Mermoz et Moulin à Vent / 9^{ème} arrondissement : Le Vergoin, Gorge de Loup-La Vallonière, La Duchère et Vaise.
- Les chantiers, organisés tout au long de l'année, doivent privilégier **des supports extérieurs aux structures porteuses de l'action**. Une attention particulière sera portée aux projets **construits en partenariat avec des acteurs culturels et/ou qui contribuent à la transition écologique**. En cas de difficulté, le Service Prévention de la Délinquance pourra vous orienter.
- La rémunération des jeunes est définie selon le **montant du SMIC en vigueur à la date de réalisation du chantier**.
- La participation de la Ville de Lyon doit être exclusivement destinée à **financer la rémunération des jeunes, l'achat du matériel pour réaliser le chantier et, si nécessaire, l'intervention d'un encadrant technique spécialisé**. Tout chantier non réalisé devra faire l'objet d'un report, pour conserver le bénéfice de la subvention accordée.

L'attribution des financements sera effectuée au regard du respect des critères susmentionnés.

Calendrier

Pour répondre aux demandes émises par plusieurs structures et permettre la notification des subventions avant la réalisation des actions, **le calendrier de l'appel à projets prévoit l'ouverture de trois sessions de dépôt des dossiers** :

Session 1

- Dépôt des dossiers : en **octobre 2025** pour les **projets annuels**, les actions prévues pendant les **vacances d'hiver et/ou de printemps 2026**.
- Notification des subventions : **fin janvier 2026**.

Session 2

- Dépôt des dossiers : en **février/mars 2026** pour les actions prévues pendant les **vacances d'été 2026**.
- Notification des subventions : **fin mai 2026**.

Session 3

► Cette session aura lieu selon la disponibilité des crédits non attribués sur les précédentes sessions.

- Dépôt des dossiers : en **juin 2026** pour les actions prévues pendant les **vacances de la Toussaint et/ou Noël 2026**.
- Notification des subventions : **fin septembre 2026**.

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche pour la session 1, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (cf. *lien ci-dessous*), entre le **29 septembre 2025 et le 17 octobre 2025**.

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour garantir le bon fonctionnement de la nouvelle organisation présentée ci-dessus et vous offrir davantage de visibilité quant à la programmation de vos actions, le respect des délais est indispensable. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

Pour une meilleure instruction des dossiers, il vous est demandé de justifier des bilans de vos actions dans les deux mois suivants le déroulement de l'action.

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polville.messagerie@mairie-lyon.fr

Contacts référents

Le Service Prévention de la Délinquance et les équipes du Développement territorial se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service prévention de la délinquance

Hélène FRUCHARD / helene.fruchard@mairie-lyon.fr / 04 72 69 17 92

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité

Mohamed CHIHI

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à l'Action Citoyenne et à la Politique de la
Ville

Jean-Luc GIRAULT